

Compte rendu de l'Assemblée générale des DDEN de Béthune3-4 le mardi 30 avril 2019 à 9 h 30 Salle Jean Moulin à Annequin

1.Accueil du Président :

Etaient présents :

Les adhérents de Béthune 3 et 4.

Les membres du bureau de l'UD 62 : MM. Bernard Mortagne, Président et Jean-Roger Maccagnan responsable de bassin.

Me Yves Dupont, Maire d'Annequin et Mme Christel Braem Adjointe au Maire aux écoles.

Absent(e)s excusé(e)s:

M. Benoît Becquart, Inspecteur de l'Education Nationale de Béthune3.

M. Laurent Carton, Inspecteur de l'Education Nationale de Béthune 4.

Mme Nadine Lefebvre, Mauricette Vanoise, Nicole Briche, Marie-France Dautriche, MM. René Selliez, Jacky Leroy et Jean-Pierre Leplat dden de Béthune 3 et 4.

Remercions M. le Maire de nous accueillir en mettant gracieusement la salle Jean Moulin à notre disposition.

Une minute de silence est observée en hommage à notre amie Francine Delbarre, décédée en Août 2018, adhérente depuis de nombreuses années, elle se consacra aux visites et Conseils d'école de Chenier, La Fontaine et Festubert, mission qu'elle a su remplir avec passion pour le bien être des élèves.

Rappel par le président de l'ordre du jour :

(Voir invitation du 1^{er} Mars 2019).

Ordre du jour :

- 1) Accueil autour d'un café.
- 2) Mots de bienvenue du Président et de la Municipalité.
- 3) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 Avril 2018 à Labourse.
- 4) Approbation de la réunion d'information du 26 Novembre 2018 à Beuvry
- 5) Rapport moral 2018 par le Président.
- 6) Rapport d'activités 2018 par le Secrétaire.
- 7) Visites des écoles, synthèse des rapports de Béthune3 présentés par le Secrétaire.
- 8) Visites des écoles, synthèse des rapports de Bethune4 présentés par le Président.
- 9) Rapport financier du Trésorier.
- 10) Fixation de la cotisation 2019 à 31 € (*"Si vous êtes absent lors de l'assemblée générale, veuillez régler votre cotisation de préférence par chèque, à l'ordre des D.D.E.N., et remettre celui-ci à notre trésorier Michel FRANCOIS 895 rue Léon Gambetta 62660 BEUVRY. Merci »*).
- 11) Frais kilométriques.
- 12) Modification des listes des collègues « aux conseils d'écoles » et « visites annuelles des écoles. »
- 13) Présentation du site par le Président.
- 14) Reçu à joindre à votre déclaration d'impôt envoyé en e-mail par le Secrétaire.
- 15) Interventions de nos Inspecteurs de l'Education Nationale.
- 16) Mot du Président de l'U.D. 62 Bernard Mortagne.
- 17) Mise à l'honneur de Madame Nadine Lefebvre et de Monsieur René Selliez.
- 18) Le pot de l'amitié, offert par la Municipalité, clôturera notre réunion.

1. Approbation du compte rendu de l'A.G du 17 Avril 2018 à Labourse.

Tous les membres de notre association ont reçu ce compte rendu pour rappel avec la convocation à notre actuelle Assemblée Générale.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation de la réunion d'information du 26 Novembre 2018 à Beuvry.

Vous avez tous reçu le compte rendu de cette réunion qui avait pour but aux responsables des conseils d'écoles d'établir un bilan de la rentrée scolaire 2018, de prévoir les rendez-vous pour les visites d'écoles et faire le point financier.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Rapport moral du Président.

Le Président rappelle les grandes lignes du rôle du DDEN que le code de l'Education précise dans ses articles D241-31 à D241-35 :

Il participe aux travaux du conseil de l'école à laquelle il est rattaché et effectue une fois l'an la visite de cette école.

Il veille au confort matériel et intellectuel des enfants et, à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités compétentes ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves (un imprimé de visite annuelle d'école est prévu). La visite annuelle porte sur la structure de l'école, l'état des locaux (salles de classe, préau, cour, cantine scolaire, escalier, équipement sanitaire), l'éclairage, le chauffage, le mobilier scolaire, le matériel d'enseignement, l'audiovisuel et la bureautique, les installations sportives, la dotation en livres de classes et de bibliothèque. Elle porte également sur la sécurité à l'intérieur des bâtiments (exercices-incendie, PPMS, Attentat Intrusion) et aussi aux abords de l'école. Le DDEN facilite les relations du personnel enseignant avec la municipalité, les parents d'élèves et toutes les personnes désireuses de s'associer étroitement à la vie éducative. Il s'intéresse aux effectifs afin de savoir si l'école dispose des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Je rappelle que vous avez reçu une note en janvier 2019 émanant du bureau départemental du Pas-de-Calais précisant qu'il serait judicieux de faire savoir auprès des parents d'élèves, des élus et du personnel du corps enseignant, que nous DDEN organisons la visite d'école. Pour cela, vous pouvez demander au directeur d'école de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Le DDEN peut être notamment consulté par la commune sur les projets de construction, d'aménagement et d'équipement de locaux mais aussi sur l'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires.

Le DDEN ne formule pas d'appréciation sur les méthodes et sur l'organisation pédagogique de l'école par contre, il est à l'écoute du personnel enseignant pour les petits travaux de la vie quotidienne dans les bâtiments pour une école toujours plus accueillante et efficace.

Je vous remercie vivement de votre collaboration.

Le nouveau Cycle 3 CM/6^{ème} du Collège permet à ce jour de siéger en tant que personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration du Collège pour poursuivre notre mission. Nous avons obtenu, depuis le 17 novembre 2015, la reconnaissance comme Association complémentaire de l'Enseignement Public.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez dès maintenant proposer votre candidature auprès du Proviseur de l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire. La décision pour y siéger est prise par le DASEN d'Arras.

Nous pouvons être amenés par la Fédération Nationale DDEN, à participer à des enquêtes nationales.

Pour 2018, une enquête nationale est prévue par la Fédération. Le thème : la restauration dans les écoles primaires.

Je vous livre plusieurs informations intéressantes :

LA RESTAURATION SCOLAIRE 2016-2018

La Fédération des DDEN a proposé aux unions de répondre à un questionnaire sur le service de restauration scolaire et à un sondage sur les prix des repas à charge des familles. Après une première publication de résultats qui concernait un nombre restreint d'unions, nous avons repris tous les questionnaires reçus. Nous avons maintenant des informations qui proviennent de 46 unions et plus de 1500 écoles de tous horizons pour le questionnaire et de 32 unions pour le coût des repas avec des communes de toutes tailles représentées.

MODE D'INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Généralisation de l'inscription par Internet, encore susceptible d'amélioration. Les périodes de réservation sont souvent jugées trop longues, les inscriptions de dernière minute sont onéreuses et les annulations restent compliquées.

Des repas à thème sont souvent proposés, mais peu par les enfants. La semaine du goût permet une ouverture vers d'autres nourritures et la présence de « chefs » améliore l'ordinaire. Apprendre à bien se nourrir fait partie de l'éducation à la santé, les enfants peuvent influencer la façon de cuisiner des parents.

Une durée de repas de moins de 30 minutes, surtout en maternelle, nous semble peu raisonnable. Mais elle s'impose parfois quand il faut faire deux services.

Le Personnel Majoritairement municipal, agents ou animateurs, le personnel est bien perçu. Les règles sanitaires et de sécurité sont bien observées malgré des normes encore à améliorer. Bonne volonté et compétences sont reconnues et la satisfaction se monte presque à 100% des réponses.

Le personnel du temps méridien est formé à sa mission, mais qu'en est-il des règles de sécurité. Trop peu d'écoles font participer les agents à l'élaboration du PPMS, alors que pendant le temps méridien, c'est la municipalité qui est responsable de la sécurité. Les exercices d'évacuation ou de confinement se font généralement en temps scolaire hors de la présence de certains agents. Des formations devraient être mises en place pour qu'ils puissent maîtriser toute situation de l'intrusion à l'incendie. Si on regarde les indices de satisfaction, on voit que cette situation est jugée alarmante.

Les DDEN peuvent être force de proposition sur ce sujet que ce soit auprès des écoles ou des mairies.

Certaines communes ont un tarif maternelle et un tarif élémentaire (exemple dans le Pas de Calais : 2,70€ et 3,90€.)

Comme les parents d'élèves, les DDEN sont demandeurs de qualité. Qualité du service, certes, avec des locaux accueillants non bruyants et propres, des personnels bien formés, du

temps pour prendre son repas, etc, mais surtout, ils souhaitent une bonne qualité des produits utilisés.

Cette base de données permettra d'autres études et enquêtes dans le future.

Subvention :

Un dossier de subvention est déposé dans les communes du secteur de Béthune 3. Chaque commune nous octroie une subvention. Nous les en remercions vivement.

Celle-ci est utilisée pour soutenir les différents projets pédagogiques présentés par les enseignants des écoles qui en font la demande.

Comme nouvel interlocuteur dden dans les écoles de Béthune4, j'ai sollicité les Municipalités. Je n'ai reçu aucune réponse.

Je rappelle que depuis 2015, grâce à l'aide de l'UD du P-de-C, des mallettes d'Anglais circulent dans les écoles maternelles de Béthune 3.

Le défi lecture. Depuis 2018, nous n'avons plus d'aide financière de l'UD-DDEN du Pas-de-Calais.

Je rappelle que cette aide financière est attribuée uniquement si un secteur regroupant plusieurs écoles participe à cette opération.

Nous avons depuis plusieurs années une défection d'écoles. Les professeurs des écoles proposent aux élèves d'autres projets (internet, lecture, anglais etc...).

Par contre, nous continuerons à offrir un livre aux enfants des écoles. Afin de ne pas pénaliser notre budget, nous prélevons sur la subvention de leur commune son montant, le solde de la subvention communale sera versé sur présentation d'un projet. La remise des livres aura lieu - après le concours organisé par le Collège et l'IEN de Béthune 3 - dans la classe, avec la participation du DDEN attaché à l'école.

Pas de défi lecture à Béthune4.

Les classes de CM2 des écoles participantes en 2019 sont :

Beuvry : école Chenier

Beuvry : école Camus

Festubert

Labourse

Sailly-Labourse

Verquigneul

Pour un total de 164 livres.

Cette année, l'UD du Pas-de-Calais présente sous la responsabilité des responsables de bassins, une nouvelle moulure de demande de subvention, dossier à déposer auprès des responsables de bassin.

Que l'ensemble des DDEN soit remercié pour leur participation aux différentes manifestations prévues dans les écoles [carnaval, fêtes des écoles, de Noël...] et pour leur présence aux conseils d'école et visites annuelles d'école.

En effet, ne manquons aucune occasion de nous faire connaître.

Je le répète depuis de nombreuses années : si vous connaissez dans votre entourage des professeurs des écoles primaires retraités, des parents d'élèves, collège et lycée du personnel de l'administration, des professeurs, des jeunes retraités non enseignants et des jeunes (de plus de 25 ans) disponibles, même vous Mesdames et Messieurs les élus, et qui épousent nos

valeurs quant à la laïcité, la défense de l'école de la République, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Siégeant en qualité de Membre du Bureau et au Conseil d'Administration, je participe aux diverses réunions et Assemblée Générale de l'UD du P-de-C. je vous en donne lecture :

- Jeudi 31 Mai 2018 : réunion de bureau à Béthune
- Jeudi 1er juin 2018 : réunion de bureau au collège de Calonne-Ricouart.
- Jeudi 6 Septembre 2018 : réunion de bureau à Béthune.
- Jeudi 8 Novembre 2018 : Réunion de bureau à l'IME de Liévin.
- Jeudi 22 Novembre 2018 : Conseil d'Administration au Lycée Vauban à Aire sur la Lys.
- Mardi 11 Décembre 2018 : Réunion de bureau à Béthune.
- Vendredi 11 Janvier 2019, réunion du bureau à Béthune.
- Jeudi 17 janvier 2019, au lycée Malraux de Béthune, formation des nouveaux adhérents.
- Vendredi 8 Février 2019, réunion de bureau à Béthune.
- Jeudi 7 Mars 2019, réunion de bureau à Béthune. A l'ordre du jour : préparation de l'Assemblée Générale à Dainville, budget 2019, subventions aux délégations.
- Samedi 16 Mars 2019, A.G. à Dainville de l'UD 62 en présence de Michel et Bernard de Fouquereuil. A été voté le montant de la cotisation 2020 à 30 € et les différents rapports (financier, moral et activités).
- Jeudi 25 Avril 2019 : Conseil d'Administration au collège de Calonne-Ricouart.

Je rappelle que Michel et Bernard siègent au Conseil d'Administration.

Siégeant au conseil d'école comme dden à l'école élémentaire de Noyelles les Vermelles, j'ai assisté le mercredi 13 juin 2018 à 9 h 30 au passage d'un membre du jury de l'OCCE au concours des écoles fleuries. Cette école a obtenu sa première fleur.

Pour conclure, photos et comptes – rendus à voir sur le site DDEN62.

Suite à la signature entre la Fédération Nationale et les Jeunesses Musicales de France d'une convention qui permettrait aux écoles de recevoir une aide financière.

Une enquête a eu lieu auprès des directeurs d'écoles sur leur participation ou non aux spectacles diffusés par les JMF. Les écoles Camus et Prévert de Beuvry ainsi que Labourse et Verquigneul ont répondu favorablement. J'ai communiqué les résultats de cette enquête aux membres de l'UD pour une suite à donner auprès de la J.M.F. de Béthune.

Je rappelle que, depuis 2015, la date de la journée de la laïcité est fixée le 9 décembre et que toutes les écoles et établissements scolaires célèbrent cette journée.

Réunions effectuées dans le cadre du secteur de Béthune3 par votre Président :

- Réunion de rentrée de notre délégation le 26 novembre 2018 à la maison pour tous à Beuvry. Divers points ont été abordés :
 - Comptes rendus aux conseils d'écoles de la rentrée scolaire 2017.
 - Modification du planning des titulaires et suppléants.
 - Distribution du nouveau rapport annuel de visites d'écoles
 - Calendrier des visites avant les vacances scolaires de février 2018.
 - Cotisation 2019 : proposition 31 €.
 - Dépôts des demandes de subventions auprès des mairies et écoles.
 - Date de notre Assemblée Générale 2019 à Annequin le 30 Avril.

- Après l'annonce par décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces dérogations proposent aux élus et directeurs (trices) d'écoles primaires de prévoir l'organisation des heures d'enseignement de passer de 4 j ½ à 4 jours soit 8 ½ journées. Les conseils d'écoles et les communes se sont mis d'accord pour la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018.

A la rentrée 2018 une nouveauté pour les enseignants et élèves du 1^{er} degré (primaire) et parents : E.N.T.

L'E.N.T. est un espace numérique de travail scolaire qui permet de diffuser des documents auprès des parents afin de remplacer les cahiers de notes des élèves et de distribuer un cahier d'exercices pour chaque élève.

Une chartre sera signée par les élèves, parents et écoles.

Cet échange sécurisé permettra d'améliorer la communication et de développer des pratiques pédagogiques nouvelles au service de la réussite de tous les élèves.

L'ENT est déjà déployé dans l'ensemble des collèges et lycées et permettra de renforcer la liaison entre 1^{er} et 2^{ème} degré.

Dans la plus part des écoles primaires cela fonctionne. Le moins évident c'est la participation des parents (non habitués avec le logiciel).

Alors que remonte de notre union départementale une insatisfaction concernant la répartition des postes d'enseignants pénalisant les zones rurales avec la fermeture de nombreuses classes pour permettre les dédoublements de CP et CE1 en REP et REP+, l'Éducation nationale dit s'engager dans une politique en faveur des écoles rurales et prévoit des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales, mis en œuvre pour assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire. Pour la rentrée 2018, elle affiche 2 priorités : soutenir les territoires défavorisés des villes de toute taille et les territoires ruraux.

Quelques chiffres fournis par Mr l'IEN de Béthune 2 présent lors d'une de nos réunions de bureau :

Il propose une projection instructive au niveau national et départemental du nombre d'élèves en structure scolaire pour la rentrée 2019 :

Sur le plan académique (Nord PDC) :

6116 élèves soit 1.70 % (6116/30) et création de 44 EPT

Poursuite de la baisse des effectifs :

	Pré-élémentaire :	Elémentaire :	dont ULIS	Total	en %
Nord.....	- 2142 élèves	- 1341 élèves	+ 43	- 3440	- 1.5 %
PDC.....	- 1476 élèves	- 1223 élèves	+ 23	- 2676	- 1.9 %
Total	- 3618 élèves	- 2564 élèves	+ 66	- 6116	- 1.7 %

Calcul : $1476 + 1223 = 2699 - 23 = 2676$ élèves soit une baisse de 1.9 %

Selon les sources INSEE : dans le PDC :

19.000 naissances en 2012

17.800 naissances en 2015

15.000 naissances en 2018

Depuis 2013 nous avons perdu en France : 21.000 élèves (divisé par 30) ce qui représente environ 850 postes.

Mr l'inspecteur nous a décrit une image de ce que sera l'avenir dans nos écoles d'ici 2020.

De ce fait, il y aura encore des fermetures de classes. Petit à petit cela conduira à des regroupements d'écoles comme dans le secteur rural.

Le Président de la République a annoncé que pour la rentrée 2019, il rendrait « l'instruction obligatoire à partir de 3 ans ». De plus il a proposé la mise en place de dédoublement d'effectifs pour « créer une véritable école du langage et de l'épanouissement personnel ».

Quelques mots sur la loi Blanquer concernant « l'école de la confiance » :

Il a annoncé le 25 avril de limiter à la rentrée prochaine dans toutes les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1. Avec pour maximum 24 enfants par classe. La mesure s'inscrit dans le prolongement du dédoublement des classes de CP.

Cette fois, toutes les écoles publiques seraient concernées et pas seulement celles des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (RIP+).

Il souhaite également ne plus vouloir aucune suppression d'école jusqu'à la fin de son quinquennat sauf demande des maires.

Cela concerne les petites communes rurales qui n'ont plus qu'une classe dans l'école.

Cela n'empêchera pas la suppression de classes dans les écoles.

Je vous informe des réflexions et interrogations des dden parues dans la lettre du DDEN d'avril 2019 n° 160 que vous trouverez sur la page d'accueil du site.

Au sommaire : l'école de la confiance, les enjeux sociétaux, les évaluations CP CE1 6^{ème}, La santé des enfants, les examens obligatoires etc....

Nous serons vigilants à ce que toujours l'élève reste au centre de nos préoccupations.

Pour nous DDEN, les exigences restent les mêmes : retrouver notre école, assister et aider aux élections de parents et programmer la visite annuelle. Notre difficulté est de nous renouveler. Notre devise « une école un DDEN » est un principe que l'on doit toujours avoir à l'esprit.

Merci à tous pour tout ce que vous donnez pour notre école.

Citation : *L'épanouissement et la réussite de nos élèves n'est pas un rêve mais bien une réalité en soi.*

4. Rapport d'activités du secrétaire.

Comme tous les ans lors de notre assemblée générale, je vais vous raconter ce que vous avez fait durant l'année scolaire. Vous allez certainement me trouver barbant. J'ai remarqué que cela fait des années que je vous ressers toujours le même discours. En effet, le rapport d'activités de notre délégation varie peu d'une année sur l'autre. Que font les DDEN tout au long de l'année ? Participer aux conseils d'école une fois par trimestre, organiser et effectuer la visite d'école annuelle, remplir le rapport et le transmettre au secrétaire, se rendre aux différentes manifestations organisées par les enseignants ou les parents d'élèves (fête de l'école, marché de Noël, carnaval. Il y a aussi la réunion de rentrée et le moment fort de notre association : notre Assemblée générale au cours de laquelle chacun prend plaisir à rencontrer ses collègues qu'il n'a pas vus depuis longtemps, on prend des nouvelles de celui-ci qui n'a pas pu venir et de celle-là qui est clouée au lit avec une grippe vicieuse mais qui garde

fièrement sa place au sein de l'association... Voilà à quoi se résument nos activités, mais pour une personne retraitée (comme c'est le cas pour une majorité d'entre nous) ce n'est pas mal vous en conviendrez quand même.

Le point fort de notre activité c'est bien sûr la visite annuelle de l'école. Il faut l'avouer, elle est teintée d'un certain cérémonial : d'abord, elle a lieu en présence d'un élu, parfois du maire de la commune et il y a lieu d'être à la hauteur ce jour-là car nous représentons **les DDEN** avec tout le sérieux que cette fonction inspire. Il faut en effet avoir toujours présent à l'esprit que nous représentons une institution vieille de 130 ans, qui a été créée peu après l'instauration de l'Ecole publique, laïque et obligatoire par les lois Jules Ferry. De plus, nous avons un message à faire passer et si on nous dit, par exemple, du côté de nos partenaires (enseignants, parents, mairie) qu'il vaut mieux n'être présents à l'école que 4 matinées par semaine pour le repos des enfants, on peut rétorquer qu'un élève de CP qui n'a pas la chance de vivre dans un milieu « favorisé » où on le fait lire tous les jours, il serait peut-être souhaitable pour lui, d'être présent à l'école 5 matinées par semaine plutôt que 4. Un des buts de notre école républicaine n'est-il pas d'apprendre à lire à un maximum d'élèves de nos écoles. Je me permets de vous rappeler ou de vous apprendre que la règle reste encore les 5 matinées et que la dérogation de l'Inspection Académique est accordée pour 4 matinées. Comme se plaît à le dire Notre Président de l'Union Départementale : « Aux Conseils d'Ecoles, le seul défenseur de l'enfant c'est le DDEN ».

Ceci pour vous faire prendre conscience que nous avons un rôle essentiel à jouer quand nous siégeons dans les conseils d'école et aussi lors de nos contacts avec les enseignants, les élus et les parents d'élèves.

5. Rapport de l'organisation des visites d'écoles en début d'année de Béthune 3.

Je vais maintenant passer en revue les écoles que vous avez visitées en ce début d'année 2019, en faisant une synthèse des rapports que vous m'avez transmis.

Les écoles de Beuvry d'abord qui sont au nombre de 7.

Ecole Albert Camus. Elle est dirigée par M. Bray. La visite a été effectuée le 10 janvier 2019 par M. Bernard Leroy assisté de M. Selliez, Pruvost B (Mme Mercier et M. Leplat étant excusés) et en présence de 2 élus, MM. Moulin et Beauvois. Les effectifs de l'école restent stables : 126 pour 6 classes ce qui nous donne un taux d'encadrement de 21. Pour les travaux à réaliser, transformer la salle EPS en installations sportives et le préau qui serait à agrandir.

Ecole André Chénier. Elle est dirigée par Mme Testas. La visite a eu lieu le 31.01.19 par M-F Dautriche assistée de Mme Pralat et M. Willemant. Les effectifs sont en légère baisse : 141 pour 6 classes ce qui donne un taux d'encadrement de 23,5. Des travaux de peinture sont prévus dans une classe et le bureau de la directrice est à aménager.

Ecole Colette. Elle est dirigée par Mme Givert. La visite a eu lieu le 17.01.19. Elle a été effectuée par M. Selliez assisté de MM. Bernard Leroy et Bernard Pruvost en présence d'un élu : M. Beauvois. Les effectifs sont en légère augmentation et s'élèvent à 139 pour 6 classes ce qui donne un taux d'encadrement de 23,1. Pour les travaux, rien à signaler.

Ecole La Fontaine. Elle est dirigée par Mme Bouquet. La visite a été effectuée le 17.01.19 par P. Dacquembronne assisté Véronique Mercier en présence d'une conseillère municipale, Mme Gibon. Les effectifs restent stables : 108 pour 5 classes (21,6). Des petits travaux seraient à réaliser sur l'étanchéité et le chauffage des bâtiments.

Ecole Léo Lagrange. Elle est dirigée par Mme Buquet. La visite a été effectuée le 15.01.19 par B. Pruvost (F), moi-même assisté de Mme Pralat de MM. Dacquembronne et Leroy, en présence de Mme Leroux, conseillère municipale. Les effectifs sont stables : 50 pour 2 classes (25). Pour les travaux, rien n'est à signaler l'école étant pratiquement neuve.

Ecole Jacques Prévert. Elle est dirigée par M. Pottier Benjamin. La visite a été effectuée le 17.01.19 par B. Pruvost (F) (qui remplaçait Mme Dautriche indisponible), en présence de M. Moulin, Adjoint au Maire. Les effectifs sont en baisse : 215 pour 9 classes (23,8). Pour les travaux, il y a des problèmes d'humidité à l'école maternelle. Ces problèmes sont récurrents et deviennent la hantise des services techniques de la municipalité. Affaire à suivre.

Ecole George Sand. Elle est dirigée par Mme Wisniewski. La visite a été effectuée par M. Willemant le 24.01.19. Les effectifs sont stables : 114 élèves pour 6 classes (19). Des travaux d'entretien courant seraient à prévoir concernant l'installation électricité et l'étanchéité.

Voici maintenant les écoles extérieures à Beuvry.

Ecole primaire Clémence Quinio de Festubert. Elle est dirigée par Mme Suret. La visite a été conduite par B. Pruvost (L). Le Maire était présent lors de la visite. Les effectifs sont stables : 122 pour 5 classes (24,4). Pour les travaux, la mise en conformité pour l'installation électrique est prévue.

Ecole maternelle Les Capucines de Labourse. Elle est dirigée par Mme Pecqueux. La visite conduite par M. François a eu lieu le 24.01.19. Il était assisté de Mme Marylène Pruvost et de R. Selliez. L'Adjoint au Maire (M. Pruvost B.) était présent. Les effectifs sont stables (140 pour 5 classes= 28). Concernant les travaux à réaliser, rien n'est à signaler.

Ecole élémentaire Maurice Carême de Labourse. Elle est dirigée par Mme Machado. La visite a été effectuée le 17.01.19 par M. François. Les autres DDEN présents étaient Mmes Vanoise et Marylène Pruvost ainsi que M. Selliez. L'adjoint au Maire (M. Pruvost) était également présent. Les effectifs sont stables 216 pour 8 classes. Le taux d'encadrement est donc de 27. Dans les travaux envisagés, le carrelage du préau est prévu.

Ecole maternelle Cl. Monet de Saily-Labourse. Elle est dirigée par Mme Fatoux. La visite a été effectuée le 21.01.19 par G. Leroux assistée de B. Pruvost. L'Adjoint au Maire était présent lors de la visite. Les effectifs sont stables 99 élèves pour 4 classes (24,75). Dans les travaux à prévoir, il y a les peintures intérieures des classes et le changement des toilettes.

Ecole élémentaire Georges Brassens de Saily-Labourse. Elle est dirigée par Mme Vanesse. La visite était menée par G. Leroux assistée de B. Pruvost (L). Elle s'est déroulée le 21.01.19 en présence de l'Adjoint au Maire. Les effectifs sont stables : 159 pour 6 classes (26,5). Dans les travaux à prévoir, il faut noter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'avancée de la grille et la pose de brise-vue suite à du vandalisme.

Ecole Marie-Paul Armand de Verquigneul. Elle est dirigée par Mme Havegheer. La visite a été effectuée le 11.01.19 par B. Pruvost (L) assisté de son épouse Marylène en présence d'un conseiller municipal. Les effectifs sont stables : 203 pour 8 classes (25,3). Pas de travaux à prévoir.

Voilà, j'en ai fini pour mon rapport d'activités. Si vous avez des questions à poser ou des remarques à faire, je suis à votre disposition.

Vote de l'A.G. : à l'unanimité des membres présents.

6. Bilan de l'organisation des visites d'écoles début 2019 du Président pour Béthune 4 :

A l'occasion de la rencontre avec Monsieur l'Inspecteur de Béthune 4, je me suis procuré la liste des responsables de secteurs.

Il s'avère qu'il manque 5 responsables DDEN dans les écoles primaires sur ce secteur. Vous comprenez qu'il n'est pas possible de n'avoir aucun représentant DDEN dans ces écoles.

J'ai interpellé les membres du bureau de l'UD lors d'une réunion de bureau.

J'ai obtenu l'accord du bureau de l'UD 62 pour siéger dans ces 5 écoles du secteur de Béthune4. Ensuite j'en ai informé Monsieur l'Inspecteur de Béthune 4 qui a donné son aval. Voici ces écoles :

Annequin, Laventie, Lestrem, Noyelles les Vermelles et Richebourg.

Je vous donne lecture de ces visites transmises ensuite à M. l'inspecteur de Béthune 4 et aux Mairies :

- Ecole maternelle d'Annequin : elle est dirigée par Mme Dhennin.

La visite a été effectuée le 10 janvier 2019. Ecole construite en l'an 2000. Les effectifs s'élèvent à 91 élèves au lieu de 106 en 2017. L'école comprend 3 classes au lieu de 4 (fermeture d'une classe). L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 40 enfants. Les petits travaux sont effectués dans un délai très court. Par contre, demande de nouveau mobilier scolaire, remise en peinture des classes, du hall et salle de motricité.

- Ecole élémentaire d'Annequin : elle est dirigée par Mr Groux.

La visite a été effectuée le 22 janvier 2019. Ecole rénovée en 2017. Les effectifs s'élèvent à 147 élèves au lieu de 123 en 2017. L'école comprend 6 classes. L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 70 enfants. Les travaux sont effectués rapidement par la municipalité et très bon matériel de classes pour les élèves. Pour une bonne rentrée au collège, il manque des tablettes et vidéo projecteur dans les classes de CM1 et cm2.

- Ecole primaire de Laventie : Elle est dirigée par Mme Pinheiro.

La visite a été effectuée le 29 janvier 2019. Elle a été construite en 1993. Les effectifs s'élèvent à 384 élèves au lieu de 399 en 2017. L'école comprend 15 classes (5 classes maternelles et 10 classes élémentaires). L'accueil périscolaire est payant. Pas d'enfants inscrits de 2 ans. La cantine accueille 250 élèves. Les locaux sont en très bon état. Il n'y a pas de vidéo projecteur inter actif. Il y a 10 TBI (tableau inter actif) soit 1 dans chaque classe élémentaire.

- Ecole maternelle de Lestrem : Elle est dirigée par Mme Peire.

La visite a été effectuée le 31 janvier 2019. Les travaux de rénovation des anciennes classes de l'ancien bâtiment sont terminés. Les effectifs s'élèvent à 121 élèves au lieu de 118 en 2017. L'école comprend 4 classes. L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 73 élèves. Les demandes de travaux ou d'entretien sont effectuées immédiatement par la commune sur proposition de Mme la directrice. Pas de TBI.

- Ecole élémentaire de Lestrem : Elle est dirigée par intérim par Mme Hennion.

La visite a été effectuée le 31 janvier 2019. Ecole construite en 2007. Les effectifs s'élèvent à 220 élèves au lieu de 209 en 2017. L'école comprend 9 classes. L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 135 élèves. Les travaux et l'entretien sont effectués régulièrement par la commune. Equipements pédagogiques performants. 1 VPI, 10 vidéo projecteurs et 12 tablettes.

- Ecole maternelle de Noyelles les Vermelles : Elle est dirigée par Mme Déretz.

La visite a été effectuée le 29 janvier 2019. Ecole ancienne. Les effectifs s'élèvent à 118 élèves au lieu de 116 en 2017. L'école comprend 4 classes. L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 40 enfants. Concernant les travaux : prévoir une installation visuelle à la grille d'entrée de l'école. Travaux d'amélioration des WC (manque de séparations) pas d'eau chaude et des odeurs. Revoir la porte d'entrée principale (broyée), non prévue par la municipalité. Il n'y a aucun matériel informatique pour les élèves.

- Ecole élémentaire de Noyelles les Vermelles : Elle est dirigée par Mme Vandebussche.

La visite a été effectuée le 25 janvier 2019 en présence de Mr l'Inspecteur d'Académie. Ecole ancienne. Les effectifs s'élèvent à 184 élèves au lieu de 204 en 2017. L'école comprend 8 classes. L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 100 enfants. Travaux demandés ne sont pas pris en charge par la municipalité. Les travaux demandés sont : manque une armoire pour les produits d'entretien ou aménager, 1 local sous l'escalier à prévoir, 1 film occultant à la mise hauteur fenêtre garçons des wc, ordinateurs à se débarrasser. Elaguer la haie. peinture palier + champignons aux murs, trop de prises multiples dans chaque classe, une peinture blanche sur le mur est utilisé pour la projection. Pas de tablettes ni TBI. Les élèves entrant au collège ne connaissent pas les outils pédagogiques.

- Ecole primaire de Richebourg : Elle est dirigée par Mr Ramecourt.

La visite a été effectuée le 26 mars 2019. Ecole récente. Les effectifs s'élèvent à 234 élèves. L'école comprend 6 classes élémentaires, 3 classes maternelles et 1 classe Ulis. L'accueil périscolaire est payant. La cantine accueille 180 enfants. Locaux en très bon état. Matériel informatique comprenant 9 VPI, 14 tablettes. Il existe une amicale au sein de cette école en plus de la coopérative scolaire.

J'ai terminé mon compte rendu des écoles visitées.

Vote de l'A.G. : à l'unanimité des membres présents.

7. Rapport financier du trésorier. (Voir bilan joint)

Vote de l'A.G. : à l'unanimité des membres présents.

8. Fixation du montant de la cotisation 2019.

Le Président propose de fixer le montant de la cotisation à 31 € et demande à l'assemblée s'il y a des contre, des abstentions. Personne ne s'étant manifesté, on considère que tous les membres présents sont pour à l'unanimité.

Pour rappel 2018 : 30 €. *Accord à l'unanimité.*

9. Frais kilométriques.

Depuis de nombreuses années, les frais de déplacement sont actuellement remboursés à 0.15 € du kilomètre.

Depuis peu, le tarif est passé à 0.31 € du kilomètre.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de voter ce nouveau tarif. *Accord à l'unanimité.*

10. Modification des listes des collègues pour les conseils et visites d'écoles.

Le Président informe qu'il y a lieu de modifier les listes des collègues pour les conseils et visites d'écoles.

Cette année, il y a eu dans nos rangs 5 démissions. Ces 5 personnes ne souhaitent plus continuer leur mission de DDEN :

Mr Gérard Briche.

Mr Joël Janssen.

Mr Jean- Pierre Leplat.

Mme Alice Pralat.

Mme Mauricette Vanoise.

Je rappelle que vous êtes élus pour 4 ans. Il est possible pour ses collègues de revenir. La démission interviendra au bout des 4 ans lors du renouvellement quadriennal en 2021.

(Voir liste jointe)

11. Présentation du site.

Pour le Pas-de-Calais, nous avons, avec le support de la Fédération, un accès à internet. Il suffit de taper : dden62.

Sur ce site seront visualisés les onglets suivants : Accueil- Actualités- Structure de l'Union Départementale- Documentation-Liens utiles- Nous contacter.

Y figureront les textes importants afin de mieux et plus rapidement vous informer.

12. Attestation de déclaration d'impôts.

Bernard, notre secrétaire informe chaque adhérent qu'il a reçu par mail son attestation fiscale de l'année 2018 ; certains ne l'ont pas reçue, un nouvel envoi sera effectué.

13. Questions diverses.

- **Assemblée Générale 2020** : Décision sera prise lors de la réunion de rentrée 2019.

14. Remise de diplômes aux adhérents de plus de 15 ans de service :

En l'absence des récipiendaires, la remise de diplômes n'a pas eu lieu et il leur sera remis à une prochaine occasion

Fin de l'AG à 11 heures 45.

Fait à Fouquereuil, le 1er mai 2019.

Le secrétaire,
Bernard Pruvost (F)